



SARL GAIA LOISIRS  
CHEMIN DES ETERPETS  
LE LANCHET  
39310 LAMOURA

COURTIER

WTW Hipcover IMMEUBLE  
QUAI 33 CS 7000133 QUAI DE  
DION BOUTON  
92814 PUTEAUX CEDEX

ATTESTATION

Vos références :

Contrat n° 10891381104  
Client n° 0738062420

AXA France IARD, atteste que :

SARL GAIA LOISIRS  
CHEMIN DES ETERPETS  
LE LANCHET  
39310 LAMOURA

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10891381104 ayant pris effet le 09/10/2021 et garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat, qui consistent en :

- Prise en pension de chevaux
- Travail des chevaux confiés
- Participation à des compétitions équestres
- Enseignement, coaching y compris lors de compétitions se déroulant hors des installations de l'Assuré
- Transport des chevaux stationnés dans les installations de l'Assuré (chevaux en propriété et chevaux confiés)
- Communication (visuels, site internet, signalisation routière)
- Organisation de stages, y compris hébergement pendant la durée de ces stages dans l'enceinte de l'établissement
- Organisation d'événements tels que réunions hippiques, compétitions, fêtes diverses organisées par l'Assuré dans l'enceinte de l'établissement
- Organisation de randonnées et balades à cheval (d'une journée maximum) dans les alentours du centre équestre directement accessibles à cheval
- Validation des licences fédérales
- Passage et délivrance des examens fédéraux
- Formation des élèves moniteurs
- Organisation et participation à des promenades en poney ou en attelage (d'une journée maximum) à l'occasion de fêtes, foires et marchés

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023 au 31/12/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 09 janvier 2023  
Pour la Société:

AXA France IARD SA

**Montant des Garanties et des franchises**

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</b> (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)  <b>Dont :</b> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance  9 000 000 € par année d'assurance	NEANT
<b>Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>dont pour les dommages résultant d'incendie, d'explosion ou l'action des eaux</li> </ul>	1 200 000 € par année d'assurance  300 000 € par année d'assurance	150 €
AUTRES GARANTIES		
<b>Faute inexcusable (dommages corporels)</b> (article 2.1 des conditions générales)	1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance	200 €
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance	10% des dommages Mini : 500 € Maxi : 4 000 €
<b>Vols par préposés</b>	10 000 € par sinistre	200 €
<b>Responsabilité civile dépositaire</b> Y compris les biens des pratiquants sportifs	15 000 € par année d'assurance	300 €
<b>Dommages immatériels non consécutifs</b> (article 3.2 des conditions générales) ou (selon extension aux conditions particulières)	NON SOUSCRIT	500 €
<b>Dommages aux équidés confiés</b>	10 000€ par sinistre 30 000€ par année d'assurance	600 €
<b>Défense - recours</b>	30 000 € par sinistre	600 €
<b>Garantie « cavaliers de passage » - OPTION A</b>	Selon les garanties accordées par la licence FFE	
<b>Responsabilité civile après livraison – OPTION B</b>	NON SOUSCRIT	

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance